

## **Information du 10 AVRIL 2020 - INFORMATION AUX PORTEURS DES FCP FORCE, AGILE et VIGILANT**

Alternative Patrimoniale informe les porteurs de parts qu'elle opère des modifications dans les prospectus de ses fonds, relatifs aux frais de fonctionnement, de gestion financière et frais administratif des OPC suivants :

<b>Dénomination</b>	<b>Code(s) ISIN</b>
FCP Vigilant	FR0011169952 part AC (C) FR0011242718 part BC (C)
FCP Force	FR0013319423 part Force (C) FR0013319415 part R (C) FR0013424439 part SR (C)
FCP Agile	FR0013444015 part R (C) FR0013444023 part SR (C)

La mise à jour porte sur les éléments suivants :

La partie «**frais de fonctionnement, de gestion financière et frais administratif des OPC**» du Prospectus des fonds, précise que des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à ces OPC, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion. Les frais de recherche rémunèrent les fournisseurs de recherche utilisée dans le cadre de la gestion financière des OPC.

Ces modifications sont effectives à compter du 10 avril 2020 et :

- sont sans conséquence sur l'objectif de gestion des OPC
- n'auront aucun impact sur la stratégie de gestion des OPC.

Le DICI et le prospectus de ces OPC qui intègrent ces mises à jour sont disponibles sur le site internet d'Alternative Patrimoniale.